

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze et le seize avril convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le vingt-deux avril deux mil quatorze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion
- Vote des taux d'imposition pour 2014
- Vote du budget primitif 2014
- Ouverture d'un emploi saisonnier
- Questions diverses

L'an 2014, le 22 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHARLES Floriane, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ESCANDE Aurélie, GALY Virginie, POMMERAUD Brigitte, MM : BESSONNET William, CORNELIUS Richard, LABAYE Gilles, RODOMOND Jocelyn

Absent(s) : M. KOTSIS Jack, M. BERTIN Jean-Noël

Secrétaire: Secrétaire : Mme CHARLES Floriane

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2014 est lu et adopté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition pour 2014

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales qui donneront le produit attendu des impôts pour 2014.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide pour l'année 2014, le vote des taux suivants :

- | | |
|--------------------------|---------|
| - taxe d'habitation | 13,06 % |
| - taxe foncière bâti | 33,59 % |
| - taxe foncière non bâti | 53,69 % |

Ce qui donne un produit attendu de 283 796 euros, à inscrire au budget primitif 2014.

Vote du budget primitif 2014

Monsieur le Maire propose un projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 483 757,16 euros

Dépenses : 483 757,16 euros

Investissement :

Recettes : 443 654,60 euros

Dépenses : 443 654,60 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2014 de la commune.

Ouverture d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire informe qu'un administré de la commune, actuellement sans emploi, pourrait bénéficier d'un contrat aidé type CUI ou CAE.

Cet emploi serait pour 6 mois à raison de 20 heures hebdomadaires afin de seconder l'agent de maîtrise et de le remplacer pendant ses congés.

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Accepte l'ouverture de cet emploi à raison de 20 heures semaine et pour une durée de 6 mois.
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

- Problème DUMONT ⇒ les eaux pluviales s'écoulent chez lui, en raison de la destruction du drain lors de la construction de la maison de M. DUMA. Suite à l'e expertise contradictoire par les deux assurances qui a eu lieu le 18 avril, la commune doit aménager le fossé pour que l'écoulement des eaux puisse se faire sans entrave et qu'elles ne s'écoulent plus chez M. DUMONT. La solution retenue est la création d'une noue.
- Stationnement des gens du voyage : Une rencontre doit avoir lieu le 5 mai avec la commune de Nersac, pour la mise en place d'un portique afin de limiter l'accès.

- M. PEROT de l'ADA de Jarnac propose la pose d'une glissière de sécurité, route de Champmillon afin de sécuriser le virage pour un coût total d'environ 8 000 euros. Cet équipement peut être subvention à 50 % par le Département, ce qui ferait une dépense nette pour la commune d'environ 4 000 euros.
- Le Président du Conseil Général a informé M. le maire qu'il serait possible d'avoir une subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux et de loisirs. Plusieurs idées sont évoquées pour remplacer le parcours existant, vieillissant et devenant dangereux lors de l'utilisation par les enfants. Un courrier de déclaration d'intention de création d'une aire de jeux sera transmis au Département.
- Aménagement de La Breuillerie ⇒ Le plan proposé par ADA de Jarnac est validé par le Conseil. Une demande est faite pour savoir ce que la commune va faire du délaissé « parking – boîte aux lettres »
- Demande de miroirs : route de Chantoiseau et route du Roctaille
- Route de Sireuil et St Saturnin – aménagement du bord de route par le Département. Problème de sécurité pour les personnes qui marchent sur le bas-côté notamment à la descente des bus
- Rappel : les élections européennes ont lieu le dimanche 25 mai 2014
- Prochain conseil municipal aura lieu le 27 mai 2014 à 20 h 30

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 50
